



SEANCE DU 12 FEVRIER 2009

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction, subsidiairement d'âge (cf. art. 23, al. 3, de la loi sur les communes du 05.02.2004) et partie officielle sous son égide p. 2
2. Nomination d'un(e) secrétaire ad hoc et de 3 scrutateurs(trices) ad hoc p. 8
3. Appel nominatif p. 8
4. Election des membres du bureau du Conseil général p. 10
5. Divers p. 17



1. **Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction, subsidiairement d'âge (cf. art. 23, al. 3, de la loi sur les communes du 05.02.2004) et partie officielle sous son égide.**

Partie officielle

La cérémonie débute par de la musique jouée par la fanfare "l'Harmonie municipale de Monthey".

M. Christian Mayor, doyen de fonction ouvre la partie officielle par ces propos :

J'invite la Municipalité à prendre place. On attend les neufs municipaux. Les neufs municipaux, s'il vous plaît, à ma droite. Merci.

(Intermède musical)

Merci à l'Harmonie. J'attends toujours les membres du Conseil municipal. Je ne sais pas s'ils ont peur.

Mesdames et Messieurs les autorités politiques et religieuses en vos qualités, Mesdames et Messieurs les invités, citoyennes et citoyens de Monthey, estimés collègues du Conseil général,

C'est un doyen de fonction du Conseil général, honoré par la charge qui lui échoit qui ouvre cette assemblée historico-constitutive, qui marque jour pour jour, heure pour heure le centième anniversaire du Conseil général de Monthey.

Bienvenue à vous tous qui par votre présence, montrez l'intérêt que vous portez à notre bonne commune de Monthey. Avec l'aide de la Municipalité, nous avons prévu cette soirée en deux parties: dans un premier temps, une fois n'est pas coutume, nous fêterons jusqu'à 20h30 environ. Puis, dans un deuxième temps, nous travaillerons à la nomination du président du Conseil général et de son bureau.

Programme peut-être un peu surprenant, mais qui nous a été dicté par des contingences que nous avons ainsi contournées. Et puis, tout à fait entre nous, la fête n'a jamais empêché les Montheysans de travailler.

Que la célébration des cent ans de notre Conseil général commence! J'invite donc Monsieur le président de la commune de Monthey, Fernand Mariétan, accompagné du vice-président du Grand Conseil de la République et Canton du Valais, Monsieur Jean-François Copt à nous rejoindre. Merci.

C'est avec plaisir que je cède la parole au président de la Municipalité, Monsieur Fernand Mariétan.

M. F. Mariétan, président de la Municipalité :

Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les invités,

Permettez-moi un petit préambule sans faire un cours de civisme. Rassurez-vous, il n'y a pas de renversement des rôles, il n'y a pas de mainmise du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, mais tout simplement tant que le Conseil général n'est pas constitué, chaque début de législature, c'est la même chose. Il appartient à l'Exécutif et à son



président d'organiser la première séance, de définir l'ordre du jour et c'est la raison pour laquelle, j'occupe en ce moment, sous l'autorité amicale mais ferme du doyen de fonction, M. Christian Mayor, ce rôle provisoire.

Il m'incombe de vous accueillir, de vous souhaiter la bienvenue, de saluer quelques personnalités, tout particulièrement, Monsieur le président, vice-président du Grand Conseil, Monsieur Jean-François Copt. Je ne sais plus si c'est le deuxième ou le premier, mais si c'est le deuxième, ça sera bientôt le premier. Je profite de cette salutation pour excuser les autorités cantonales. Il se trouve que ce soir, c'est la soirée de fin de législature. Et je constate que certains de nos députés cumulards, puisqu'ils sont conseillers généraux et députés, ont choisi la bonne soirée. Je les en remercie. Mais plusieurs conseillers d'Etat, dont Monsieur Claude Roch, qui tenait à participer à cette manifestation, s'excusent et vous en connaissez les raisons.

Monsieur Jean-François Copt vous adressera tout à l'heure au nom des autorités cantonales, des propos de circonstance.

J'aimerais saluer Monsieur le préfet du district, Antoine Lattion, mes prédécesseurs, les présidents de ville, Raymond Deferr, Alain Dupont en regrettant que ce dernier, suite à une grippe tenace, ait dû s'excuser en dernière minute, les anciens présidents du Conseil général, la plupart sont encore là, Claude Kalbfuss, Bernard Mudry, Jean-Pierre Friderich, Rahel Blatter, Jérôme Buttet, Jérôme Nicolet, Marthe Férolles et Joël Hauswirth, les anciens conseillers généraux, les anciens conseillers municipaux et vous, chère population montheyenne qui avaient été conviés à cette cérémonie.

Quelques remerciements, d'abord à l'attention de Monsieur Christian Mayor, c'est lui qui a organisé sous cette forme et qui a su donner, vous en conviendrez, l'apparat qui convenait à cette commémoration. C'est à lui que nous devons l'organisation de cette soirée.

Un clin d'oeil à Monsieur Noël Bianchi, qui est votre doyen d'âge, et c'est lui qui a pris l'initiative il y a quelques semaines. C'est lui qui avait observé que c'était un 12 février 1909 que s'était tenu la première séance. C'est donc lui, quelque part, l'initiateur de cette soirée, merci Monsieur Bianchi.

Enfin un merci, vous en conviendrez, au Vieux-Monthey, à travers son président Raymond Delacoste et à la fondation Zaza Ortelli par Freddy Zaza pour effectivement tout ce conditionnement qui doit vous remettre en mémoire, un petit peu, des personnalités et des lieux de cette ville.

Et merci enfin à l'Harmonie dont l'histoire est si proche de l'histoire de la ville et qui ne manque pas une occasion de rehausser fidèlement nos manifestations.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, le 12 février 1909, le président du Conseil municipal ouvrait la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du premier Conseil général de la commune de Monthey et en exprimant l'espoir que ce Conseil travaillera toujours d'entente avec le Conseil communal, au mieux des intérêts publics. C'est en ces termes que le président de ville de l'époque, Monsieur Edmond Delacoste, il y a pile un siècle, ce soir, introduisait la première institution du genre en Valais. Vous en conviendrez que la commémoration d'un tel événement se justifiait, voire s'imposait à double titre. D'abord d'une manière générale, c'est une avancée des droits populaires, j'ai envie de



dire un bon en avant pour la démocratie, parce qu'un Conseil général contrairement à une assemblée primaire, vous êtes des élus, et cela donne une légitimité toute particulière. Plus spécifiquement, ici à Monthey, la mise en place d'un Conseil général, quelques semaines seulement après l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale, atteste à la fois du caractère précurseur, pionnier et de l'esprit d'ouverture des Montheysans.

Pensez donc, près de cinquante ans avant Sion, la capitale, plus de septante ans avant Sierre, notre cité a su se doter d'une institution qui est à mes yeux le véritable gage d'un fonctionnement démocratique optimal. Pour ceux qui connaissent bien l'esprit du lieu, je crois qu'il n'est guère étonnant que Monthey ait été la première ville en Valais à se doter d'un tel organe. Pour la petite histoire, il est amusant de relever, qu'au début du vingtième siècle, en Valais, le parti à l'époque catholique conservateur ralliait sous sa bannière plus des trois quarts de la population valaisanne. C'est sous la pression de la minorité libérale-radical appuyée par les conservateurs modérés, particulièrement du Haut-Valais que la Constitution de 1907 a vu le jour. Et, cette Constitution de 1907 a donc permis aux communes d'introduire le Conseil général. Et bien, cette Constitution est toujours en vigueur. Il n'est pas insignifiant de relever qu'à Monthey, et c'est pour moi plus qu'anecdotique, où le parti libéral-radical était alors largement majoritaire, c'est un conservateur qui accède à la première présidence.

Il y a donc cent ans déjà, mesdames et messieurs, les élus montheysans manifestaient le souci évident, certains d'un équilibre politique. C'est donc dans cet esprit d'ouverture, de respect, de tolérance envers les opinions d'autrui que je vous invite à perpétuer dans le cadre de cette vingt-cinquième législature qui débute ce soir. Vous trouverez parfois dans l'exercice de votre mandat, que le rôle de conseiller général est peut-être ingrat, voire frustrant et peu opérant. Mais vous garderez à l'esprit que votre fonction est l'expression d'une volonté populaire et qu'à ce titre, elle mérite tous les égards.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à toutes et à tous, une excellente législature dans l'intérêt, bien compris de tous les Montheysans.

Longue vie et bon vent à cette belle et noble institution du Conseil général.

Et de manière symbolique, j'aimerais remettre à votre doyen de fonction, sous forme de parchemin, la liste de tous les présidents du Conseil général depuis 1909.

M. Christian Mayor, doyen de la fonction :

Merci, Monsieur le Président de la Municipalité.

Ils ont écrit une partie de l'histoire de Monthey. En hommage pour eux, voici leurs noms, en commençant par les plus anciens. Alors, je permettrai ce soir, puisque le Législatif à préséance, de contrer le président de l'Exécutif parce qu'effectivement s'il y a eu tolérance en 1909, vous verrez que par la suite les choses ont bien changé.



En parlant de toutes ces personnes, de tous ces présidents, je vous signale que vous pouvez les contempler sur les cimaises du théâtre. Leurs portraits ont été tirés à l'époque. Nous allons alors procéder à la lecture de cette liste, du plus ancien jusqu'à nos jours :

1909, Edouard Zum-Offen, conservateur ; suivent Léon Martin, radical ; Benjamin Meizoz, radical ; Maurice Delacoste, radical ; Alfred Contesse, radical ; Armand Contat, radical ; Edouard Delmonte, radical ; Charles Bertrand, radical ; Jakob Keller, radical ; George Contat, radical ; Aloïs Morand, radical ; Auguste Chevalley, radical ; George Kaestli, radical, Jean-Pierre Chappuis, radical, ; Gérald Rapin, socialiste ; Claude Kalbfuss, alors je dois m'arrêter à Gérald Rapin, malheureusement toutes ces personnes nous ont quittés; et puis aux autres, on va leur prêter longues vies, à Claude Kalbfuss, socialiste ; Bernard Mudry, radical ; Jean-Pierre Friderich, socialiste ; Rahel Blatter, socialiste ; Jérôme Buttet, démocrate-chrétien ; Jérôme Nicolet, Entente pour Monthey ; Marthe Férolles, socialiste et Joël Hauswirth, radical.

On peut tous les applaudir. Merci.

S'il n'est encore président du Grand Conseil, cela ne saurait tarder. Il nous fait l'honneur de représenter le Valais ce soir, un souffle de la montagne, j'ai nommé M. Jean-François Copt, à vous Monsieur le vice-président du Grand Conseil.

Jean-François Copt, vice-président du Grand Conseil :

Monsieur le Président de la ville, à qui je profite de souhaiter un très joyeux cinquante-septième anniversaire. Décidément le 12 février est une date prémonitoire à de longue carrière.

Monsieur le doyen de fonction, Madame, Messieurs les anciens présidents du Conseil général, Mesdames, Messieurs les membres de l'Exécutif et du Législatif montheyan, chers invités, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi, un très grand honneur de représenter le parlement cantonal en ce jour commémoratif du centième anniversaire de la création du Conseil général de Monthey. Je vous apporte ici les salutations et les sincères félicitations des autorités de notre canton. J'aimerais en préambule, comme l'a fait votre Président, excuser mon président, le Grand Baillif, Monsieur Paul-André Roux, ainsi que le premier vice-président, Monsieur Gilbert Lorétan retenus tous deux par la soirée de clôture de la législature 2005-2009 qui se déroule en ce moment même à Savièse.

Sous forme de boutade, mon président de commune pour qui j'ai beaucoup de respect et avec qui j'ai siégé durant les douze dernières années, aimait bien répéter que pour pouvoir bien diriger une commune, il fallait être un nombre impair, inférieur à trois. La commune de Monthey, au contraire, a compris, il y a un siècle déjà, jour pour jour, et presque un demi-siècle avant toutes les autres communes valaisannes qu'il valait mieux élargir l'éventail des réflexions et diluer les responsabilités pour le bien de la communauté.

En relisant les extraits de presse que l'on m'a remis pour présenter le déroulement de cette soirée, j'ai décelé quelques similitudes cocasses avec l'actualité politique actuelle. Monsieur Fernand Mariétan rappelait dans ses



extraits qu'à cette époque, au niveau politique, une majorité presque trop confortable régnait déjà sur le Valais. Il rappelait également qu'au début du vingtième siècle, le canton commençait à se préoccuper de la correction du Rhône, actuellement on parle de sa troisième correction. On parlait également du début du tourisme et on vient de se pencher sur la révision de la loi le concernant. On parlait également dans certains milieux de la révision de la Constitution, certains tentent mais en vain pour l'instant d'y songer à nouveau. Tout cela pour vous dire que même si un siècle a passé depuis ce fameux 12 février 1909, les préoccupations y sont étrangement semblables.

Pour terminer sur ces considérations historiques, lorsque Monsieur F. Mariétan parle d'une certaine ouverture d'esprit des Montheysans, il a entièrement raison. Puisque aujourd'hui encore, la commune de Monthey fait oeuvre de pionnière dans beaucoup d'autres dossiers. Je pense notamment à sa politique d'intégration, sous la houlette de Mesdames A. Joris et C. Exquis ou encore à la mise en place des unités d'accueil de la petite enfance initiée par Madame F. Cutruzzola, par exemple.

A contrario, si j'ose émettre un voeu, c'est celui que ce centième anniversaire ravive quelque peu, ne serait-ce qu'en fonction des élections cantonales du premier mars, la fibre politique et citoyenne de la Montheysanne et du Montheysan. Car il n'est un secret pour personne, l'assiduité aux urnes n'est pas la qualité première du chablaisien en général et du Montheysan en particulier.

En conclusion de mes propos, je suis persuadé que tout à l'heure, en ouverture de séance constitutive du vingt-sixième Conseil général de la ville de Monthey, mon ex-collègue député des forces du progrès, votre doyen de fonction, Monsieur Christian Mayor, saura reprendre les paroles empruntées de sagesse qu'avaient adressées il y a cent ans Monsieur le président de la ville Edmond Delacoste à l'ouverture de la première séance du Conseil général montheysan, et même si Monsieur F. Mariétan l'a évoqué tout à l'heure ; je crois que c'est nécessaire de l'exprimer à nouveau ; il disait : « J'exprime l'espoir que ce Conseil travaillera toujours d'entente avec le Conseil municipal au mieux des intérêts publics. » C'est tout le bien que je souhaite à la commune de Monthey.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian Mayor, doyen de fonction :

Tous mes remerciements, en votre nom, au vice-président du Grand Conseil, et pour continuer la liste des remerciements initiés par le Président de la Municipalité, j'aimerais aussi remercier Monsieur Jean-Pierre Posse et les collaborateurs de la commune qui se sont vraiment mis à disposition avec beaucoup d'enthousiasme pour organiser cette fête.

Et puis, n'oublions pas la présence des musiciens de l'Harmonie, son président, M. Samuel Cottet, son directeur Elie Fumeaux à qui je cède pour un instant la baguette, à vous Oberkapellmeister.

Intermède musical

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, avant de me lancer dans mon discours inaugural, de vous transmettre les excuses de Monsieur Eric



Widmer qui a quelques petits problèmes de santé et de Monsieur Gilles Borgeaud qui va nous rejoindre. Il est pris dans la neige, en Suisse allemande.

Il y a cent ans, 1909, je ne peux pas m'empêcher d'imaginer Edouard Zum-Offen, premier président, ouvrir le premier Conseil général de Monthey en saluant l'exploit de Blériot traversant la Manche aux commandes de son aéroplane. Invention prodigieuse, porteuse d'espoir, à quand l'Atlantique ? Le Lötschberg, en construction, crée quelques soucis ; une irruption soudaine de source cause la mort de vingt-cinq ouvriers. On doit se résoudre à repercer quelques kilomètres plus loin. Les grandes usines continuent leur installation à Viège, Sierre et Monthey.

Oui, Monthey, 1909 ! De son imprimerie sort la justice, brûlot anticapitaliste, premier organe socialiste du Valais à doctrine communiste. Ca, le conservateur Zum-Offen n'a pas dû le relever. Et pourtant, un Conseil général en Valais : quelle révolution ! Il faudra attendre quarante-trois ans pour que Sion, ceux du haut, imite Monthey. Sacrés Montheysans ! Pas comme les autres ! L'air du lac, la France tout proche, bande d'indiens ! En parlant d'indiens, 1909, une nouvelle des Amériques nous annonce le trépas de Geronimo. La civilisation est en marche, les sauvages sont en voie de pacification.

Zum-Offen nous fait parvenir une bien triste nouvelle : il y a un mois et deux jours, la voûte de l'église de Nax s'est écroulée sur les fidèles durant la messe dominicale, trente et un morts, une cinquantaine de blessés. Le curé et ses deux servantes sont indemnes. Tout de même, Dieu a su reconnaître les siens.

La sculpture du Montheysan Casanova, combat à la montagne mettant en scène une lutte entre un aigle et une chèvre, fait un tabac à la première exposition cantonale de Sion.

Deux guerres plus tard, une Europe unie plus loin, 2009, Monthey toujours debout ! Vaillante ! Maintenant deuxième ville du canton ! Monthey derrière le défilé de St-Maurice ou devant, c'est selon son avantage. Derrière, Sion la capitale. Devant, Monthey la fronde. La fronde, allez, on la cultive un peu ! On se l'invente parfois. On se la pète, même souvent. Et bien, ce soir, pour son centenaire, non pas la fronde du bas contre ceux du haut, mais celle du Législatif contre l'Exécutif.

Permettez-moi estimés membres du Conseil général d'offrir au Conseil municipal, en votre nom, pour marquer le centenaire de notre chambre, en guise de symbole d'une lutte de plus de quarante ans entre nos deux institutions, ce chêne endormi que nos neufs municipaux voudront bien réveiller en le plantant à côté du toujours attendu couvert municipal, qui se nommera ainsi : « Couvert du Centenaire ». Nous enterrerons ainsi la hache de guerre. Hache de guerre, tiens, Geronimo encore lui, décidément, rien ne change vraiment à Monthey. Frondeurs, même pendant les officialités ! Vive le Conseil général, vive la démocratie, vive Monthey, vive nous, vive moi !

Avant de terminer cette célébration, et de vous convier tous ici présents aux délices du cru concoctés le chef Mauro Capelli et sa brigade : terrine de betterave, fromage frais, herbes, mousse à l'huile de noix, choux-rave du coteau, gelée tiède de saucisses aux choux, pochouse du Léman, spécialité typique de la région, écrémée aux brochets, truites et



vengerons, légumes et carottes, topinambours, panais, poireaux et fougasses valaisannes avec un accompagnement musical, Barbone et Jocelyne, et de reprendre, attention Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, nos travaux aux environs de 20h30, afin de constituer le bureau du Conseil général.

En ce 12 février, Jean-François Copt, notre vice-président du Grand Conseil, a déjà vendu la mèche, il est un autre anniversaire que je ne peux pas passer sous silence : les cinquante-sept printemps ou hivers, c'est selon, de notre président Fernand Mariétan. A défaut, de Marilyn Monroe, c'est la brigade de Mauro Capelli qui lui remet la friandise de circonstance, qu'il vive et soit heureux !

Merci à tous et santé !

Mesdames et Messieurs, je vous prie de passer à l'apéritif.

Ouverture de la séance constitutive par le doyen de fonction

2. Nomination d'un(e) secrétaire ad hoc et de 3 scrutateurs(trices) ad hoc

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction :

Voilà, estimés collègues, monsieur le Président de la Municipalité, membres de l'Exécutif, Mesdames, Messieurs, Conformément à l'article 23, alinéa 3 de la loi sur les communes du 05.02.2004, parce qu'il semblerait que certains sont encore convaincus que je ne suis pas le doyen de fonction, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance.

Nous allons procéder à la nomination d'un secrétaire ad hoc et de trois scrutateurs. Pour cela, c'est de mon attribution. J'appelle donc la secrétaire ad hoc, Mme Anne-Laurence Franz, du parti socialiste, s'il vous plaît, venez me rejoindre.

Scrutateurs ad hoc : M. Frank Lehner du parti démocrate-chrétien ; Mme Sandrine Benedetti de l'Entente pour Monthey, Mme Fabienne Rime du parti libéral-radical.

Je demanderai au secrétaire municipal, M.J.-P. Posse s'il vous plaît, de fournir la liste des membres du Conseil général afin que l'on puisse faire l'appel.

3. Appel nominatif

La secrétaire ad hoc, Mme Anne-Laurence Franz, procède à l'appel nominatif.

Présents : 60 conseillers généraux.

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Donc, tout le monde est présent, 60 conseillères et conseillers généraux. Je remercie Mme A.-L. Franz pour l'appel nominatif.

Comme le prévoit notre règlement, je demande aux chefs de groupe de bien vouloir se présenter et d'annoncer leur effectif. Je cède la parole aux chefs de groupe.



Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

M. le Président, doyen de fonction, président ad hoc, capitaine d'une soirée extraordinaire, Madame et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Tout d'abord, avant, permettez-moi quand même en ce jour spécial de féliciter tout le monde pour votre élection, de féliciter particulièrement le passage à neuf de la Municipalité. Neuf pour moi, ça veut dire aussi la nouveauté. Et soyez sûrs que nous attendons de vous beaucoup de nouveautés et nous serons là pour vous pousser et vous contrôler. En ce jour aussi spécial pour moi, parce que je suis passé cet après-midi d'un dernier jour de législature à un premier jour ce soir et ce passage est très intéressant. Le groupe s'appellera jusqu'à notre assemblée générale, groupe radical. Je serai le chef de groupe et il comprend 18 personnes.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le doyen de fonction, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, le parti démocrate-chrétien, j'en serai bien sûr le responsable et chef de groupe pendant cette législature et nous sommes 14 conseillers généraux.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Mesdames et Messieurs, le groupe Gauche Plurielle, Sandrine Desponds, je serai le chef de groupe. Nous sommes 12 conseillers.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Monsieur le Président, chers collègues, j'annonce le groupe de l'Entente pour Monthey et nous sommes 16 membres, 16 conseillères et conseillers et j'en serai le chef.

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Je remercie les chefs de groupe et je passe tout de suite la parole à M. Jean-Pierre Posse, secrétaire municipal, qui va nous expliquer la façon de voter pour l'élection du président du Conseil général qui va, j'en suis certain, me remplacer.

Intervention de M. J.-P. Posse, secrétaire municipal

Merci Monsieur le doyen de fonction, bonsoir Mesdames, Messieurs, Je ne vais pas faire long, mais je vais vous indiquer pour les nouveaux et rappeler pour les anciens les quelques règles majeures que votre assemblée devra suivre pour élire chaque membre du futur bureau, en commençant par le président, le vice-président, le ou la secrétaire et les deux scrutateurs(trices).

Donc, à chaque fois, c'est une élection qui peut se faire en un ou deux tours. Cela signifie qu'il y aura pour le premier tour une élection à la majorité absolue, et ensuite si personne n'obtient la majorité absolue, l'élection se fera à la majorité relative pour le deuxième tour.

La majorité absolue, on l'obtient en déduisant des bulletins rentrés les nuls et les blancs. Faites attention pour qu'il n'y ait pas de blancs ou de nuls, mais s'il y en a, on les déduit et quand on obtiendra les bulletins valables, on prendra pour obtenir la majorité absolue, le 50% des voix exprimées plus une voix. Si la personne n'a pas obtenu de majorité absolue au



premier tour, on passera au deuxième tour, c'est-à-dire à la majorité relative. Et la majorité relative se conçoit ainsi : la personne obtenant le plus grand nombre de suffrages est élue. On pourrait être élu au cas où à dix, douze voix sur les soixante exprimées. Cela est un exemple un peu, je dirais, extrême. Je n'espère pas que l'on arrivera jusque là. Ce sont là les règles principales.

Au niveau purement pratique, nous avons disposé des isolements parce que, je dirais, l'élection du bureau se fait à bulletins secrets. Nous avons des isolements sur votre droite et je vous conseillerais de vous déplacer en file indienne, dès que nous connaîtrons les candidats qui auront été présentés par chaque groupe. Ensuite, le bureau comptera les voix et nous pourrions vous donner le résultat. Nous pourrions savoir s'il y a eu une élection au premier tour ou bien alors s'il faut faire un deuxième tour. Voilà, je crois que je vous ai tout dit et je peux repasser le micro au doyen de fonction. Je serai toujours là s'il y a des questions, et si les questions ne me plaisent pas, le Président de la ville pourra nous apporter son éclairage. Je vous souhaite une bonne soirée.

4. **Election des membres du bureau du Conseil général.**

4.1 **Election de la présidence du Conseil général**

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Merci Monsieur le Secrétaire municipal, et maintenant je passe la parole aux chefs de groupe pour nous faire leur proposition.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Monsieur le Président, chers collègues, j'ai le plaisir pour le groupe de l'Entente pour Monthey de vous proposer la candidature de **Madame Jacqueline Meldem** au poste de président du Conseil général de Monthey pour cette législature 2009-2012. Madame J. Meldem est conseillère générale depuis 4 ans et membre de la commission de gestion depuis plus de trois ans. Je pense qu'elle aura à coeur d'exécuter ce mandat au plus proche de sa conscience et pour le haut intérêt de notre organe.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le doyen de fonction, le groupe démocrate-chrétien ayant déjà la présidence de la ville ne présente personne à la présidence du Conseil général.

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Nous ne présentons pas de candidat pour l'instant.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Le groupe Gauche Plurielle ne présente aucune candidature à ce poste.

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Y a-t-il d'autres personnes qui désirent s'exprimer ? Alors, je pense que nous allons pouvoir passer à l'élection et je vous laisse sous l'expertise direction de notre secrétaire municipal, Monsieur J.-P. Posse. Merci. Une petite interruption jusqu'à ce que se termine cette élection.



A vous Mesdames et Messieurs !

Vote

Une candidate à la présidence du Conseil général : **Madame Jacqueline Meldem (EM)**

Membres du Conseil général :	60
Bulletins rentrés	59
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	<u>1</u>
Bulletins valables	58
Mme J. Meldem	17
M. N. Bianchi	<u>41</u>
	58

Majorité absolue 30 (50% + 1 voix des bulletins valables)

M. Noël Bianchi est élu comme président du Conseil général à la majorité absolue par 41 voix.

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Bulletins valables, 58. Madame J. Meldem obtient 17 voix, Monsieur N. Bianchi 41 voix.

Majorité absolue 30 voix. Est élu comme président du Conseil général à la majorité absolue Monsieur Noël Bianchi.

Je passe la parole à Monsieur Noël Bianchi.

Intervention de M. Noël Bianchi (EM)

Monsieur le président ad hoc, Mesdames et Messieurs, je remercie la salle de m'avoir savonné cette planche pour faire un début de législature qui promet des moments difficiles pour tous ceux qui sont ici dedans. En conséquence, je refuse l'élection à la présidence de ce Conseil général. Je ne suis pas candidat, je refuse.

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Je vous remercie M. N. Bianchi. Madame J. Meldem, est ce que vous continuez à être candidate ?

Intervention de Mme Jacqueline Meldem (EM)

Absolument.

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Nous allons passer à la deuxième élection qui sera à la majorité relative. Je demanderai aux conseillères et conseillers généraux de bien vouloir se rendre vers les isolements afin de voter.

Pardon, Monsieur Cachat !

Intervention de Mme Sandrine Despods (GP)

Mesdames et Messieurs, la Gauche Plurielle prend acte de votre refus, M. N. Bianchi, de ne pas vous conformer à une décision prise



démocratiquement par une assemblée élue non moins démocratiquement. Cela nous permet de constater bien rapidement que le respect de la démocratie auquel votre groupe semblait tellement tenir est, pour certains d'entre vous, un principe à géométrie fortement variable. Si nous ne pouvons que respecter ce choix, nous ne pensons pas inutile de vous faire part de notre étonnement, pour ne pas dire de notre agacement, face à ce refus, alors que l'on sait M. N. Bianchi, faut-il vous le rappeler, que vous êtes l'un de ceux, qui, il y a seulement quelques petits mois, nous a promis de réveiller ce Conseil général trop longtemps à la botte de l'Exécutif. Et maintenant, que l'on vous en offre la possibilité sur un plateau, vous refusez simplement de passer de la parole aux actes. Quelle déception, ce sera demain pour cette partie, somme toute assez importante, des électeurs qui a plébiscité un des ténors de l'Entente, lorsqu'elle devra constater que celui-ci est bien plus courageux quand il s'agit de participer à la rédaction de pamphlets non signés dans un journal dont la composition de la rédaction n'est pas connue, que lorsqu'il s'agit d'assumer ces premières responsabilités d'élus. Pour le surplus, la Gauche Plurielle n'a aucun candidat à vous proposer.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le doyen de fonction, le groupe démocrate-chrétien est très surpris par cette décision. Je crois que Madame S. Desponds s'est très bien exprimée ce soir. Le groupe démocrate-chrétien n'a personne à présenter à ce poste de la présidence du Conseil général.

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Je suis d'accord avec ce qui a été dit et nous demandons une suspension de séance de quelques minutes.

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Alors, il me faut au moins le dixième du Conseil général pour cette suspension de séance.

La suspension de séance est accordée, 5 minutes.

4.2 Election de la présidence du Conseil général 2^{ème} tour

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Monsieur le doyen de fonction, le groupe radical vous propose la candidature de **Monsieur Christian Fracheboud** à la présidence du Conseil général.

Vote

Deux candidats sont en liste pour le poste de président, **Mme Jacqueline Meldem** (EM) et **M. Christian Fracheboud** (PRD).



Membres du Conseil général :	60
Bulletins rentrés	59
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	<u>13</u>
Bulletins valables	46
Mme J. Meldem	15
M. Ch. Fracheboud	<u>31</u>
	46
Majorité relative	Le plus grand nombre de voix

Est élu comme président du Conseil général à la majorité relative par 31 voix : M. Christian Fracheboud.

Intervention de M. Noël Bianchi (EM)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, l'élection du président du Conseil général est terminée. Je félicite M. Ch. Fracheboud pour son élection que je ne qualifierai pas de brillante mais néanmoins de réelle. M. Ch. Fracheboud, je vous souhaite quatre ans de bons et loyaux services dans ce Conseil général.

Je voudrais m'exprimer encore pour remercier Mme S. Desponds pour le papier qu'elle a préparé, j'imagine la semaine passée. Donc c'était vraiment une déclaration spontanée qu'elle a pu lire en toute quiétude, tout cela pour nous montrer que tout le bastringue du premier tour était une chose organisée compte tenu qu'il y avait 58 bulletins valables, que Mme J. Meldem en a fait 17, c'est à dire 16 voix de l'Entente plus 1 voix dont je connais la provenance, que tous les autres, les 41 voix que j'ai faites proviennent d'une cabale des trois partis traditionnels du Conseil général. Je ne céderai pas et je n'ai jamais cédé à ce type de cabale. Et, je ne céderai pas plus aujourd'hui. Le groupe de l'Entente avait proposé Mme J. Meldem. Vous avez décidé Messieurs les Radicaux, les « PDC », et les Socialistes d'en faire autrement. C'est de la politique de pacotille qui ne vous rapportera rien, comme celle que vous avez faite jusqu'à aujourd'hui et qui ne vous a rien rapporté aux dernières élections. Quant à moi, je n'ai plus rien à faire dans cette salle ce soir parce que je ne suis pas un caméléon. Merci.

Intervention de M. Christian Mayor, doyen de fonction

Je termine ainsi mon mandat et vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée, et c'est sans tarder que je cède ma place à M. Christian Fracheboud. Merci.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public,

J'aimerais tout d'abord vous dire que j'accepte cette élection. Je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire, mais vu le résultat et les applaudissements, je suis parti du principe que c'était fait. Je vous



remercie de votre confiance et je vais essayer de travailler, avec le bureau qui va être élu maintenant, dans un esprit positif et de confiance de manière à ce que l'on ait une législature qui permettra de mener à bien les projets.

Nous poursuivons donc maintenant avec l'ordre du jour, le point 4, l'élection du vice-président.

Je cède la parole aux chefs de groupe.

4.3 **Election de la vice-présidence du Conseil général**

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le nouveau président du Conseil général, félicitations pour commencer.

Le groupe démocrate-chrétien présente le conseiller général **M. Sylvain Défago** à la vice-présidence du Conseil général.

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Le groupe radical ne présente aucun candidat.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Nous ne présentons aucun candidat.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Monsieur le président, chers collègues, le groupe de l'Entente ne présente pas de candidat mais on se demande si c'est encore une précision utile ce soir.

Vote

Un candidat en liste pour le poste de la vice-présidence, **M. Sylvain Défago**

Membres du Conseil général :	60
Bulletins rentrés	58
Bulletins nuls	10
Bulletins blancs	<u>6</u>
Bulletins valables	42
Mayor Christian	1
Desponds Sandrine	10
Défago Sylvain	<u>31</u>
	42

Majorité absolue 22 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Est élu comme vice-président du Conseil général à la majorité absolue par 31 voix, M. Sylvain Défago.



4.4 Election du secrétaire du Conseil général

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Mesdames et Messieurs, avant de vous proposer une candidature à ce poste, la Gauche Plurielle souhaite que cette assemblée se prononce, si nécessaire par un vote, sur le principe suivant :

Durant cette législature et à l'avenir, les procès-verbaux des séances du Conseil général sont retranscrits par le personnel administratif de la commune. Ils sont ensuite relus et, cas échéant, précisés et corrigés sans qu'il soit porté atteinte au sens, par le ou la secrétaire du Conseil général.

Cette nouvelle pratique devrait non seulement nous permettre d'obtenir les procès-verbaux dans les délais mais également de montrer que cette assemblée bien que d'un âge honorable est encore capable d'innover.

Je vous remercie de soutenir cette proposition.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Mme S. Desponds, vous me mettez un brin dans l'embarras. Je vais vous dire pourquoi. Mais on va trouver la formule.

Quelque part, je vous donne raison parce qu'effectivement pour avoir, depuis que je suis en fonction, vu le travail exercé par les différents (es) secrétaires du Conseil général, j'ai pris effectivement la mesure de ce que cela représente. C'est énorme, c'est ingrat, ce n'est pas rétribué, donc quelque part ce n'est pas très professionnel.

D'un autre côté, il faut être clair, nous n'avons pas les moyens, les ressources pour remplir ce rôle et je me permets, ce sont les circonstances, de vous le dire que l'adjointe de M. J.-P. Posse est hospitalisée depuis hier soir. C'est ce que notre Secrétaire municipal et Chancelier a vécu l'année passée. Donc, nous sommes à flux tendu et il faut être clair, nous n'avons pas aujourd'hui les ressources. Alors, comme vous êtes l'Autorité suprême, le Souverain, c'est vous qui décidez. Mais cela veut dire clairement, concrètement que nous avons besoin d'engager quelqu'un. Donc moi, je suis prêt et M. J.-P. Posse, s'il veut bien m'écouter. Vous vous laissez distraire facilement M. J.-P. Posse ! Parce qu'encore une fois, c'est au Conseil général de décider. Et on ne va pas contredire son autorité ce soir, après tout ce que nous avons dit et entendu dire. Mais on doit se donner les moyens. Les moyens, c'est vous qui nous les donnez. Donc, pour moi, pas d'obstacle, mais c'est vous qui décidez.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Monsieur le Président, chers collègues, effectivement sur le fond, nous ne pouvons que souscrire à la proposition de notre Socialiste. Simplement, il y a peut-être aussi une manière beaucoup plus pragmatique de faire. On peut se voter un budget pour que le bureau du Conseil général puisse engager directement cette personne sans avoir à passer par l'administration municipale. Si cela simplifie les choses. Et puis engager quelqu'un qui serait payé à cette fin. Sur le fond, nous souscrivons à cette proposition.



Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Le groupe radical souscrit à la proposition de Mme S. Desponds et du groupe Gauche Plurielle.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Monsieur le Président, le groupe démocrate-chrétien soutient aussi la proposition de Mme S. Desponds. Après, de quels moyens et de quelle sorte on va le faire, je pense qu'il faut y réfléchir et prendre une décision, la plus sage.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Nous allons passer à un vote de principe sur la proposition de Mme S. Desponds. Donc, je rappelle le principe : une personne de la Municipalité retranscrit le protocole qui a été pris avec un appareil d'enregistrement lors de la séance. Le protocole est ensuite recontrôlé par le (la) secrétaire du bureau du Conseil général.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez cette proposition, je vous prie de vous lever.

Si vous êtes contre cette proposition, je vous prie de vous lever.

Si vous vous abstenez, veuillez vous lever.

Le résultat du vote est le suivant, nous avons 55 oui et 2 non.
Cette proposition de principe est donc acceptée.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Ceci étant fait, nous vous proposons la candidature de **Mme Anne-Laurence Franz** à ce poste.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Le groupe démocrate-chrétien ayant déjà la vice-présidence ne présente personne à ce poste de secrétariat.

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Puisque nous avons du reprendre la présidence, nous ne présentons personne.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Puisque la parole est décidément à l'humour ce soir, je dirai que le groupe de l'Entente ne présente pas la candidature de M. Noël Bianchi-Pastori au poste de secrétaire.



Vote

Une candidate en liste pour le poste du secrétaire du Conseil général,
Mme Anne-Laurence Franz.

Membres du Conseil général :	60
Bulletins rentrés	55
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	<u>4</u>
Bulletins valables	50
Mayor Christian	1
Desponds Sandrine	2
Franz Anne-Laurence	<u>47</u>
	50

Majorité absolue 26 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Est élue comme secrétaire du Conseil général à la majorité absolue par 47 voix, Mme Anne-Laurence Franz.

4.5 **Election des scrutateurs(trices) du Conseil général**

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Nous présentons **Mme Fabienne Rime** qui officie déjà depuis le début de la soirée au poste de scrutatrice.

Intervention de M. Jean-Michel Rouiller (PDC)

Le groupe démocrate-chrétien ne présente personne comme scrutateur.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Le groupe Gauche Plurielle ne présente personne.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Monsieur le Président, chers collègues, juste une petite question, on élit les deux scrutateurs en même temps ou bien un des scrutateurs d'abord et l'autre scrutateur après ?

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Après avoir pris conseil auprès de notre président M. F. Mariétan, oui, nous élisons les deux scrutateurs en même temps.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Alors, pour le groupe de l'Entente pour Monthey, j'ai le plaisir de proposer la candidature de **Mme Sandrine Benedetti**.



Vote

Deux candidates en liste pour les postes des deux scrutatrices du Conseil général, **Mme Fabienne Rime et Mme Sandrine Benedetti.**

Membres du Conseil général :	60
Bulletins rentrés	59
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	<u>1</u>
Bulletins valables	58
Calamo Joseph	1
Rime Fabienne	54
Benedetti Sandrine	56

Majorité absolue 30 (50% + 1 voix des bulletins valables)

Sont élues aux postes de scrutatrices du Conseil général, à la majorité absolue, par 54 voix, Mme Fabienne Rime et par 56 voix, Mme Sandrine Benedetti.

5. **Divers**

Intervention de M. Didier Cachat (PRD)

Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Municipalité, deux choses :

Tout d'abord, un grand merci à Monsieur le Président de la Municipalité et à Monsieur le doyen de fonction pour cette superbe soirée dans un cadre magnifique, je pense que nous avons, outre les joutes politiques qui se sont déroulées ici, passé une excellente soirée et un très bon début de législature.

Deuxième divers, c'était juste une petite question à Monsieur Ch. Multone, au mois de décembre, nous avons parlé du Père Noël. Vous aviez dit que le Père Noël serait là. Entre deux, il y a eu un divorce et comme nous sommes à la veille de St Valentin, pourriez-vous nous dire si une nouvelle fiancée est annoncée ? Merci.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Monsieur le Président, chers collègues, je saisis aussi ces divers pour poser une petite question :

Je voudrais savoir concernant le vice-président en charge, Monsieur Eric Widmer, quelle serait son attitude par rapport au vote concernant les questions de l'électricité ? S'il allait se récuser pour les prochains votes. Merci.

Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)

Il s'agit juste d'une question d'ordre technique.

En décembre 2005, j'avais demandé que le règlement communal soit modifié pour tenir compte du fait que la loi sur le régime communal n'existait plus depuis 2004 et que c'était maintenant la loi sur les



communes qui faisait foi. Or, tous les nouveaux conseillers ont reçu un règlement qui n'a toujours pas été modifié, alors que le bureau s'était engagé à examiner la question. Je me permets donc de réitérer ma requête. J'espère ne pas avoir à le refaire, si par hasard, je me retrouvais là dans 4 ans.

Intervention de M. Christian Mayor (PRD)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais quand même pas rater le coche. Vous rappelez dans le budget (cf : séance du Conseil général du 15 décembre 2008) quand je vous proposais de vous allouer un cachet un peu plus substantiel. Alors, nous n'allons peut-être pas faire cela ce soir, mais comme j'ai posé la question, cela veut dire que c'est enregistré et que nous en reparlerons à la prochaine séance. C'est un aspect purement formel. Merci.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Monsieur S. Royer, je vais par procuration vous parler au nom de mon et de notre Vice-Président.

D'une manière générale, il n'y a pas souvent de vote au Conseil municipal. Lorsqu'il y a un vote formel, le Vice-Président se retire lorsqu'il se sent concerné. Et pour la petite histoire, de mémoire, puisque effectivement c'est une question qui est sur le tapis depuis quasiment chaque lundi, pour des raisons que tout le monde connaît, Monsieur Widmer, si je me souviens bien, est sorti lors de la dernière discussion, le lundi passé ou le lundi précédent. Donc, il n'y a pas de problèmes à ce niveau là.

Intervention de M. Samuel Royer (EM)

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre réponse et je suis heureux d'apprendre que c'est enfin le cas.

Intervention de M. Ch. Multone (EM)

Merci, effectivement j'abonde dans les propos de notre Président de la Municipalité pour ce qui est de l'actuelle nouvelle législature. Concernant la question d'électricité, Monsieur D. Cachat, je comprends que cela vous dérange. Il est de coutume lorsqu'un politicien rentre dans une nouvelle fonction de lui laisser cent jours avant de pouvoir faire un premier bilan. Je vous demanderai de pouvoir arriver au bout de ces cent jours. Mais je serai là à l'heure du bilan. Je vous remercie.

Intervention de M. F. Mariétan, président de la Municipalité

Vous êtes d'une générosité remarquable, mais il me semble que l'on m'a passablement entendu ce soir.

Je peux que réitérer le souhait que cette législature se déroule sous les meilleurs auspices. Et je félicite les membres du bureau, vous Monsieur le président, le vice-président, la secrétaire et les scrutateurs qui vont assurer le bon fonctionnement de cette législature.

Merci à tous.

Intervention de M. Christian Fracheboud, président du Conseil général

Je vais donc clore cette séance. Le bureau va faire en sorte de se réunir relativement rapidement pour fixer la suite des événements.



Et, je vous remercie pour votre présence lors de cette première séance de Conseil général. Je pense que nous avons passé une soirée qui était constructive et que nous pourrons continuer dans le même état d'esprit tout au long de cette législature.
Merci Mesdames et Messieurs.

La séance est levée vers 22h30.

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Christian Fracheboud

Anne-Laurence Franz